

Geektionnerd : Bluetouff condamné

BLUETOUFF CONDAMNÉ

Le bloqueur est condamné à 3000 euros d'amende pour avoir téléchargé des documents confidentiels mais en accès libre (oui. . .).

Où tiens, des documents attachés sur une colonne Morris!

Et si j'les prenais en photo...



Cyber-criminel!



En fait, la cour d'appel n'a pas retenu l'accès (la non-sécurisation des fichiers a été actée) mais le téléchargement alors que Bluetouff savait que les documents étaient confidentiels.

Où non! Y'a marqué « Secret Défense » dessus!

Je regarde pas!
Je suis un citoyen honnête, moi!



07/02/14
jee

Sources sur Numerama :

- [La condamnation](#)

- [L'xplication de l'arrêt](#)

Crédit : [Simon Gee Giraudot](#) (Creative Commons By-Sa)